

## Notice de montage étriers de frein

Il est impératif de suivre les instructions données , ainsi que celles préconisées par le constructeur du véhicule pour bénéficier de la garantie.

Afin d'éviter toute erreur de modèle, il appartient au professionnel qui va monter notre produit de le vérifier et de le comparer en tous points avec l'étrier qu'il doit remplacer.

Les étriers de frein étant des pièces techniques, l'intervention de professionnels de la réparation et de la distribution de pièces automobiles est obligatoire.

Attention aux étriers montés avec des mécanismes de frein à main : ils sont réglés en usine et ne doivent pas être réajustés tant qu'ils n'ont pas été montés sur le véhicule.

1 Monter l'étrier sur le véhicule et mesurer l'espace entre le disque et les plaquettes (ne pas utiliser la pédale de frein).

Si l'espace est supérieur à 1mm, enlever les plaquettes (et si nécessaire l'étrier lui-même) et faire tourner le piston (dans le sens antihoraire) pour arriver à la bonne tolérance. Un outil spécifique est nécessaire pour cette opération.

La rotation peut se faire, suivant les cas, par la face visible du piston ou par l'accès à l'arrière de l'étrier.

2 Remettre les plaquettes, et vérifier que l'espace entre disque et plaquette est bien de 1mm.

3 Libérer le câble du frein à main, et le connecter au levier de frein de parc.

Pendant cette opération de montage, ne pas faire bouger le levier, l'ajustement serait perdu.

Serrer le câble jusqu'à ce que le levier soit sur le point de bouger.

4 Purger le circuit de freinage conformément aux instructions du constructeur.

L'étrier comporte un système d'auto-ajustement, réglé en usine, qui finira le calibrage lors de l'essai du véhicule sur route.

Il est OBLIGATOIRE lors du remplacement de l'étrier, de changer le ou les flexibles , le ou les câbles de frein , les disques et plaquettes , les joints de pistons et le liquide de frein en NEUF , montage effectué par un professionnel avec facture .

Tout manquements a ces règles entraineras l' annulation de la garantie .